

S.A.S 3M

Société par action simplifiées au capital de 500 €
RCS VERSAILLES en cours
Siège social
3 bis rue Simone de Beauvoir 78990 Elancourt

PROCES VERBAL DE NOMINATION DU 1 ER PRESIDENT

L'an Deux Mille Vingt-quatre et le 11/07 à dix heures, sont présent au siège :

- **Monsieur SIGNATE Moussa** célibataire né le 31/05/1990 à MEULAN (France) de nationalité française demeurant :
3 bis rue Simone de Beauvoir 78 990 Elancourt
- **Madame KABA Mariama-Séré** née le 16 septembre 1992 à PARIS 11 (France) de nationalité française demeurant :
3 bis rue Simone de Beauvoir 78 990 Elancourt

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur SIGNATE Moussa**, à concurrence de 25 actions, numérotées de 1 à 25
- **25 actions**
- **Madame KABA Mariama-Séré**, à concurrence de 25 actions, numérotées de 26 à 50
- **25 actions**

Soit un total de 50 actions sur les 50 composant le capital social

50 actions

La totalité des actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée a pu valablement statuer.

L'assemblée est présidée par Mr SIGNATE qui en est aussi le rapporteur.

L'ordre du jour était le suivant :

- Nomination et rémunération du premier Président*
- Pouvoir*

Le président de l'assemblée rappelle que le premier Président de la société doit être nommé, en vertu de l'article 27 des statuts, par l'Assemblée.
Après une discussion sur les projets de la société, l'ordre du jour est alors abordé.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer comme premier Président de la société :

- **Madame KABA Mariama-Séré** née le 16 septembre 1992 à PARIS 11 (France) de nationalité française demeurant :
3 rue bis Simone Beauvoir 78 990 Elancourt

L'assemblée, décide de fixer la rémunération mensuelle brute de la présidence à la somme de 0€ à compter de la date de prise des fonctions jusqu'à la clôture du 2^{ème} exercice comptable, soit le 31 décembre 2025. En outre, les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

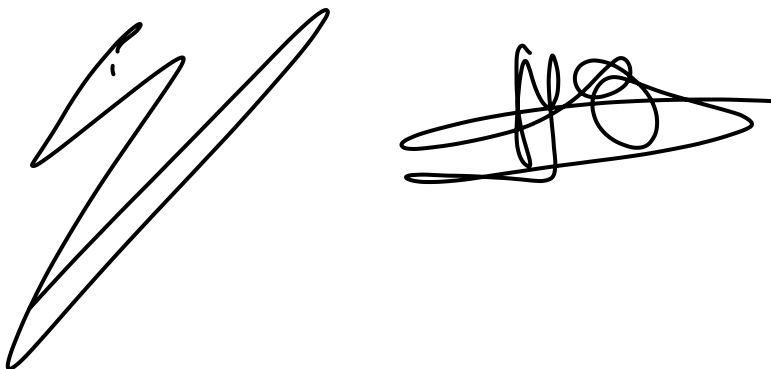
L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent; au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des associés présents ne souhaitant prendre la parole, la séance s'est terminée à 11H00.

Fait à Elancourt

Le 11/07/2024

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, elongated mark. The signature on the right is a more complex, circular mark with multiple loops.